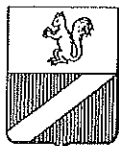


M A I R I E
DE
FIGANIÈRES

B.P. 33
Code Postal : 83830
Téléphone 04 94 50 93 60
Télécopie 04 94 50 93 64
figanieres@wanadoo.fr
<http://www.figanieres.com>



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020**

B.CHILINI, C.BOSSON, T. BROCARD, C. DURAND,
E. DURDU, E. ESCAILLAS, A. LAUGIER, A. LAUMONT,
R.LEQUEUX, G. MARIA, M.J. MAUREL, E. MIMIS, C.
MORAND, V.ROYER, R. SAUX, H. SEEBRANDT,
M. SIBILAT, M. SOAVE, G. TACAILLE, B. THOMAS
Excusés : A. OSTORERO pouvoir à E. ESCAILLAS, J.
LANJARD pouvoir à E. DURDU
Absent : C. TROGNON
Secrétaire de séance : E.DURDU

L'an 2020, le 23 mai 2020, à 10 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, au Centre d'animation Jean CHIARINI, sous la présidence de Monsieur Bernard CHILINI, Maire.

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 20

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre d'absent : 1

Nombre de votants : 22

Date de la convocation : 18 mai 2020

Date d'affichage de la convocation : 18 mai 2020

Après avoir installé les conseillers municipaux Monsieur Bernard CHILINI cède la présidence de l'assemblée à Hilke SEEBRANDT qui invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil. Le bureau était constitué de Monsieur Eric ESCAILLAS et de Monsieur Marc SOAVE. Monsieur Bernard CHILINI était seul candidat et a été élu dès le premier tour de scrutin à l'unanimité.

Délibération n° 020-2020 – Fixation du nombre d'adjoints au maire

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le Conseil Municipal fixe librement le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide de fixer le nombre des adjoints au Maire à six.

Fait et délibéré à Figanières, les jours, mois et an que dessus.

Délibération n° 021-2020 – Fixation des taux d'indemnités de fonction au maire et aux adjoints

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune,

Considérant que la strate démographique de la commune de Figanières est de 1 000 à 3 499 habitants,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Article 1 : à **COMPTE** du 18 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjointes est fixé aux taux suivants :

- Maire : 45 % de l'indice brut 1027 du traitement de la fonction publique territoriale,
- Adjointes : 16,5% de l'indice brut 1027 du traitement de la fonction publique territoriale,

Article 2 : **DIT** que les indemnités sont versées mensuellement.

Fait et délibéré à Figanières, les jours, mois et an que dessus.

Arrondissement : Draguignan

Canton : Flayosc

Commune de Figanières

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES

(Article 78 de la loi 2002-276 du 27 février 2002 – article L2123-20-1 du CGCT)

Population totale au dernier recensement : 2659 (art.L2123-23 du CGCT)

I – MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) =

Soit : indemnité maximale du maire + total des indemnités maximales des adjoints ayant délégation = 51,6% de l'IB 1027, soit 51,6% de 3 889,40€ = 2 006,93€ + 6 adjoints : 6 X (19,8% de l'IB 1027) soit 6 X (19,8% de 3 889,40€) = 4 620,60€.

Soit une enveloppe de 2 006,93 + 4 620,60 = 6 627,53€

II – INDEMNITES ALLOUEES

A. Maire

Nom du bénéficiaire et %	Indemnité allouée en % de l'indice 1027
CHILINI Bernard – 45%	1 750,23€

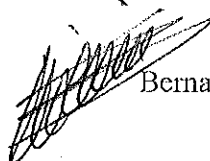
B. Adjointes au maire avec délégation (article L2123-24 du CGCT)

Identité des bénéficiaires	Indemnité allouée en % de l'indice 1027
1 ^{er} adjoint : Marie José MAUREL – 16,5%	641,75€
2 ^{ème} adjoint : Eric ESCAILLAS – 16,5%	641,75€
3 ^{ème} adjoint : Elyzabeth MIMIS – 16,5%	641,75€
4 ^{ème} adjoint : Marc SOAVE – 16,5%	641,75€
5 ^{ème} adjoint : Bérangère THOMAS – 16,5%	641,75€
6 ^{ème} adjoint : Guy TACAÏLE – 16,5%	641,75€

Total général = 5 600,73€

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10.

Le Maire,



Bernard CHILINI



Les Membres du Conseil Municipal,